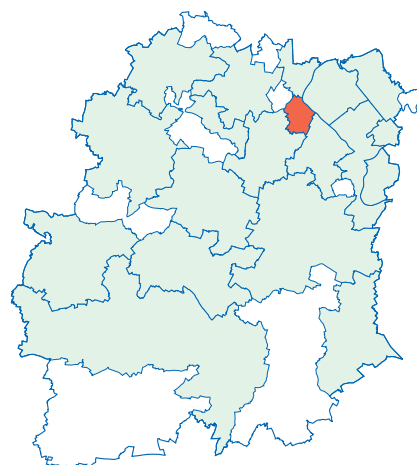


➔ **Présentation**

- Démographie
- Conditions de vie
- Marché du travail
- Développement économique
- Fiscalité locale



Au 31 décembre 2006, la communauté d'agglomération Les Lacs de l'Essonne est constituée uniquement de deux communes :

- Grigny ;
- Viry-Châtillon.

La communauté d'agglomération Les Lacs de l'Essonne a été créée le 1^{er} janvier 2004. C'est la plus petite intercommunalité essonnoise en termes de superficie, mais sa densité de population y est la plus élevée.

Communauté d'agglomération Les Lacs de l'Essonne - Données communales

	Population			Emploi	
	Population sans doubles comptes en 1999		Evolution entre 1990 et 1999	Nombre d'emplois au 31/12/2004	
	Effectifs	En %	Taux d'évolution (%)	Effectifs	En %
Grigny	24 512	44,8	-1,6	5 619	36,7
Viry-Châtillon	30 257	55,2	-1,1	9 712	63,3
CA Les Lacs de l'Essonne	54 769	100,0	-1,3	15 331	100,0

Source : Insee, recensements de la population de 1990 et 1999 - CLAP 2004

Présentation

➔ Démographie

Conditions de vie

Marché du travail

Développement économique

Fiscalité locale

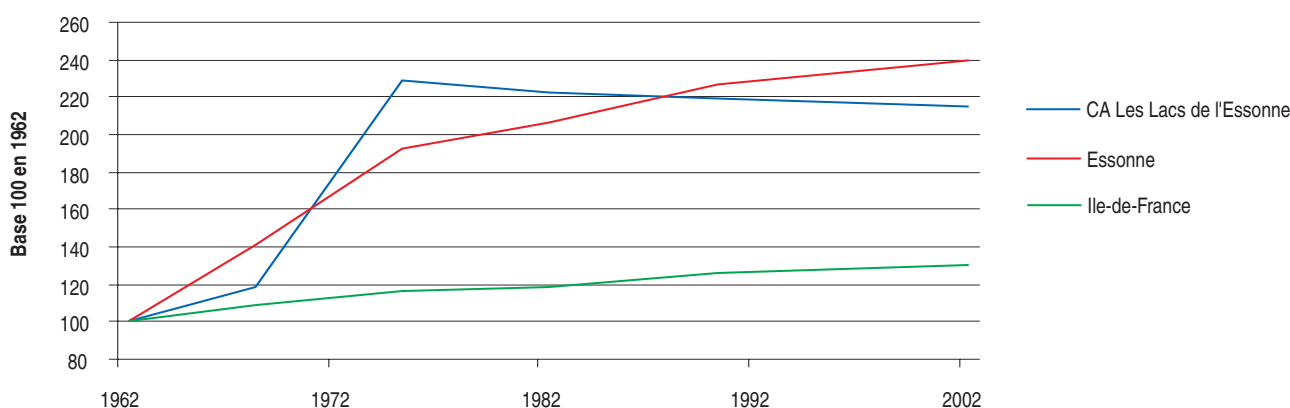
En 1999, 54 800 personnes résident dans la communauté d'agglomération (CA) Les Lacs de l'Essonne, soit 4,8 % de la population de l'Essonne ➔1. La densité de population est très forte : 5 006 habitants par km², contre 629 habitants par km² au niveau départemental. Entre 1990 et 1999, la population de la CA a diminué de 1,3 %. C'est la seule intercommunalité du département, avec la CA du Val d'Yerres, où la population baisse. Sur cette même période, la population augmente de 4,5 % en Essonne. Entre 1962 et 2002, la croissance de la population de la CA a été multipliée par 2 contre 2,5 dans le département. Cette croissance s'est faite uniquement de 1962 à 1975. Depuis, la population de la CA diminue ➔2.

➔1 - Superficie, population et densité

	CA Les Lacs de l'Essonne	Essonne
Nombre de communes	2	196
Superficie (km ²)	11	1 804
Densité (habitants/km ²)	5 006	629
Population sans doubles comptes en 1999	54 769	1 134 238
Part de la population de l'EPCI dans l'Essonne en 1999 (en %)	4,8	
Taille moyenne des ménages en 1999	2,70	2,63
Evolution de la population entre 1990 et 1999 (en %)	-1,3	4,5

Source : Insee, recensements de la population de 1990 et de 1999, exploitation principale au lieu de résidence

➔2 - Evolution de la population depuis 1962



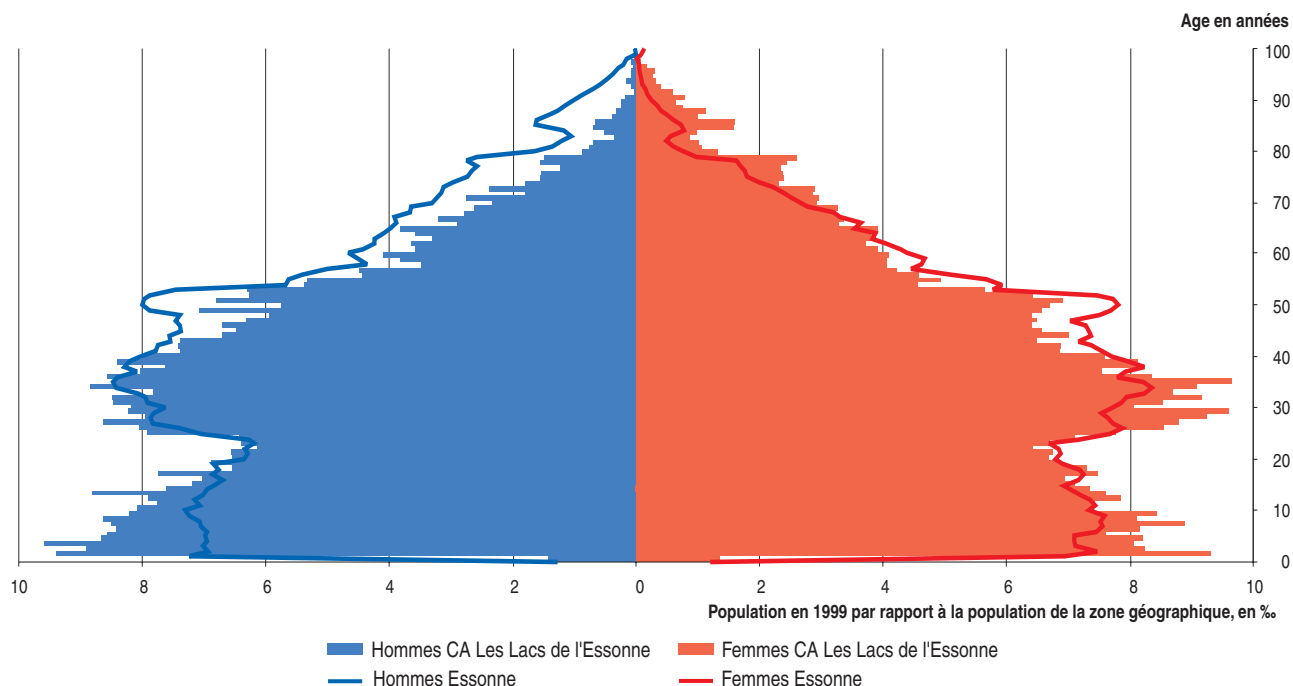
Source : Insee, recensements de la population de 1962 à 1999 (données historiques) - Estimations localisées de population 2002

La population est jeune : en 1999, près d'un habitant sur trois (31 %) a moins de 20 ans contre 27 % dans le département ➔3. La proportion des personnes de 60 ans ou plus y est, en revanche, un peu plus faible : 14 % contre 15 % dans le département.

➔ Démographie

La population active occupée a un profil très différent de celle du département. Elle se distingue par une forte proportion d'ouvriers et employés : 62 % contre moins d'un sur deux (48 %) en Essonne ➔4. Plus d'un actif occupé sur trois est un employé (37 %) et un sur quatre un ouvrier (25 %). En revanche, la part des cadres (10 %) au sein des actifs occupés est inférieure de 8 points à celle observée au niveau départemental.

➔3 - Comparaison des populations de l'Essonne et de la communauté d'agglomération Les Lacs de l'Essonne



Source : Insee, recensement de la population de 1999

➔4 - Répartition de la population active occupée selon la catégorie socioprofessionnelle en 1999

	CA Les Lacs de l'Essonne		Essonne	
	Effectifs	%	Effectifs	%
Agriculteurs exploitants	8	0,0	1 311	0,3
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	888	4,0	23 955	4,7
Cadres, professions intellectuelles supérieures	2 188	10,0	92 809	18,3
Professions intermédiaires	5 248	23,9	143 723	28,3
Employés	8 182	37,3	153 405	30,3
Ouvriers	5 440	24,8	91 919	18,1
Ensemble	21 954	100,0	507 122	100,0

Source : Insee, recensement de la population de 1999, exploitation complémentaire au lieu de résidence

Présentation

Démographie

➔ **Conditions de vie**

Marché du travail

Développement économique

Fiscalité locale

LES REVENUS FISCAUX DES MENAGES

En 2004, les ménages résidant dans la communauté d'agglomération (CA) Les Lacs de l'Essonne ont des revenus, en moyenne, nettement plus bas que dans les autres intercommunalités du département. En effet, la part des ménages imposés est beaucoup moins importante dans la CA qu'en Essonne (62 % contre 76 %) ➤1. La moitié de la population de l'intercommunalité vit dans un ménage déclarant un revenu annuel par unité de consommation supérieur à 13 500 €. Ce revenu médian est inférieur de 6 200 € à celui du département. La CA est composée de deux communes très différentes : Viry-Châtillon et Grigny ➤2.

Les revenus des habitants de Viry-Châtillon sont légèrement inférieurs à ceux des habitants de l'Essonne. En revanche, le revenu médian des habitants de Grigny est plus de deux fois plus faible qu'à Viry-Châtillon. Grigny fait partie des deux communes franciliennes où ce revenu médian est le plus bas. C'est la seule commune d'Ile-de-France où 13 fois plus d'habitants résident dans une zone urbaine sensible que dans le reste du territoire communal.

➤1 - Les revenus des ménages en 2004

	CA Les Lacs de l'Essonne	Essonne
Part des ménages imposés (en %)	62	75,7
Médiane (en €)	13 531	19 725
D1 : premier décile (en €)	3 717	7 019
D9 : neuvième décile (en €)	29 111	37 359
Rapport interdécile (D9/D1)	7,8	5,3

Source : Insee-DGI - Revenus fiscaux localisés des ménages 2004

Les revenus fiscaux des ménages

Le revenu déclaré aux services fiscaux, également appelé **revenu fiscal**, correspond à la somme des ressources déclarées par les contribuables sur la «déclaration des revenus 2004», avant abattements. Il comprend les revenus salariaux, les revenus des professions non salariées, les retraites (hors minimum vieillesse), les pensions d'invalidité, les pensions alimentaires et les rentes viagères, les revenus du patrimoine soumis à l'impôt sur le revenu.

Le **revenu fiscal par unité de consommation (UC)** est un revenu par équivalent adulte, comparable entre ménages de compositions différentes. Le nombre d'UC d'un ménage est évalué selon la définition utilisée par l'Insee et par Eurostat : le premier adulte du ménage compte pour 1 UC ; les autres personnes de 14 ans ou plus comptent chacune pour 0,5 UC ; les enfants de moins de 14 ans comptent chacun pour 0,3 UC. Cette échelle diffère de celle utilisée pour les revenus des allocataires par les Caisses d'allocations familiales, qui accorde aux familles monoparentales 0,2 unité supplémentaire.

Pour étudier le niveau de revenu, on utilise la **médiane** du revenu fiscal par UC, qui partage les personnes en deux groupes : la moitié des personnes appartiennent à un ménage qui déclare un revenu par UC inférieur à cette valeur et l'autre moitié un revenu par UC supérieur.

Pour mesurer la dispersion du revenu, on utilise le **rapport interdécile** du revenu fiscal par UC, qui établit le rapport entre les hauts revenus et les faibles revenus. Le niveau des faibles revenus correspond à la limite du 1^{er} décile : 10 % des personnes appartiennent à un ménage qui déclare un revenu par UC inférieur à cette valeur. Le niveau des hauts revenus correspond à la limite du 9^e décile : 10 % des personnes appartiennent à un ménage qui déclare un revenu par UC supérieur à cette valeur.

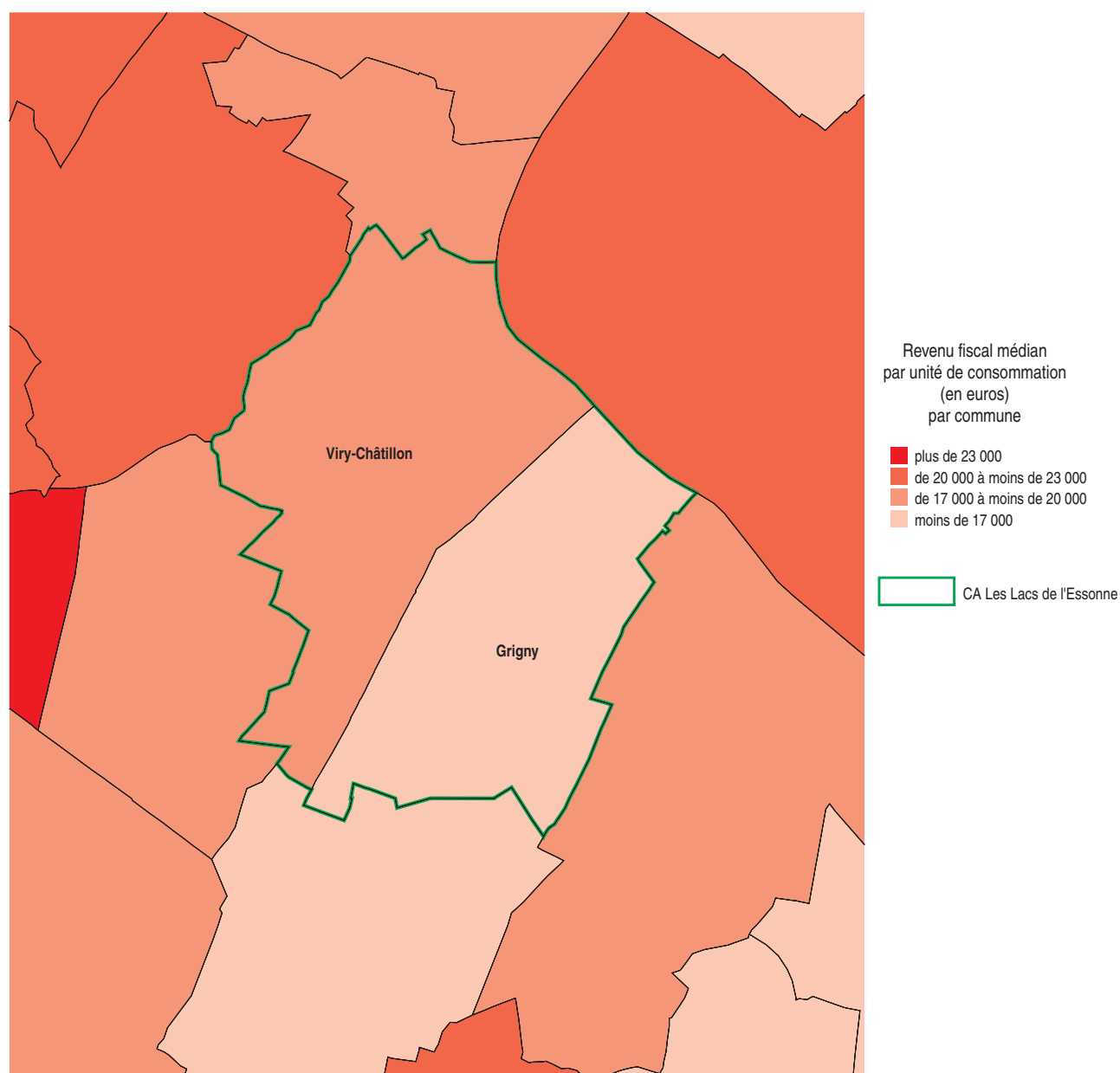
➔ Conditions de vie

Le revenu au-dessus duquel se situent les 10 % d'habitants les plus aisés, correspondant au 9^e décile, est bien moins haut dans la CA que dans le département : 29 100 € contre 37 400 €. Il en est de même pour les faibles revenus. Un habitant sur dix vit dans un ménage déclarant moins de

3 700 € par unité de consommation (1^{er} décile). Ce niveau des faibles revenus est deux fois plus faible que celui de l'Essonne.

Au sein de la CA, le niveau de hauts revenus est 7,8 fois plus élevé que celui des faibles revenus (rapport interdécile), traduisant une dispersion très marquée des revenus déclarés par les habitants du territoire intercommunal. Les disparités de revenus sont, en revanche, plus modérées dans le département où le rapport interdécile est de 5,3.

➤2 - Revenu fiscal médian par unité de consommation en 2004 de la CA Les Lacs de l'Essonne



Source : Insee-DGI - Revenus fiscaux localisés des ménages en 2004

➔ Conditions de vie

LES ALLOCATAIRES
DES CAISSES D'ALLOCATIONS FAMILIALES

En 2005, 10 400 foyers allocataires d'une prestation versée par les caisses d'allocations familiales (Caf) résident dans la CA Les Lacs de l'Essonne ➔3. Près de 33 000 personnes vivent dans ces foyers allocataires.

➔3 - Allocataires des Caisses d'allocations familiales

	CA Les Lacs de l'Essonne	Essonne
Nombre de foyers allocataires dont :	10 357	181 508
Population des foyers allocataires	32 822	573 028
Nombre de foyers allocataires à bas revenus :	3 412	37 793
Population des foyers allocataires à bas revenus	9 656	90 750
Bénéficiaires des minima sociaux versés par les CAF :	2 260	27 095
Nombre de foyers allocataires percevant le RMI	1 332	15 451
Population des foyers allocataires percevant le RMI	2 987	31 294
Nombre de foyers allocataires percevant l'AAH	538	8 585
Population des foyers allocataires percevant l'AAH	942	12 639
Nombre de foyers allocataires percevant l'API	390	3 059
Population des foyers allocataires percevant l'API	1 097	8 335

Source : Caisses d'allocations familiales au 31 décembre 2005

Allocataire des Caisses d'allocations familiales

Un allocataire représente conventionnellement un foyer allocataire. Celui-ci est composé, au sens administratif de la Caf, de l'allocataire, de son conjoint ou concubin, des enfants et autres personnes à charge prises en compte pour le calcul des prestations. L'ensemble de ces personnes constitue la population du foyer allocataire.

Foyer allocataire à bas revenus

Afin de pouvoir comparer les revenus de foyers allocataires de taille et de composition démographique différentes, on détermine un revenu mensuel par unité de consommation (UC). Celui-ci est calculé à partir du douzième du revenu annuel du foyer allocataire déclaré à la Caf, augmenté du montant des prestations versées par la Caf perçues pour le mois de décembre. Les foyers allocataires à bas revenus sont ceux pour lesquels ce revenu mensuel par UC est inférieur au seuil de bas revenus égal à 739 euros/UC en décembre 2005.

Minima sociaux

Les CAF versent trois minima sociaux : le revenu minimum d'insertion (RMI), l'allocation aux adultes handicapés (AAH) et l'allocation de parent isolé (API).

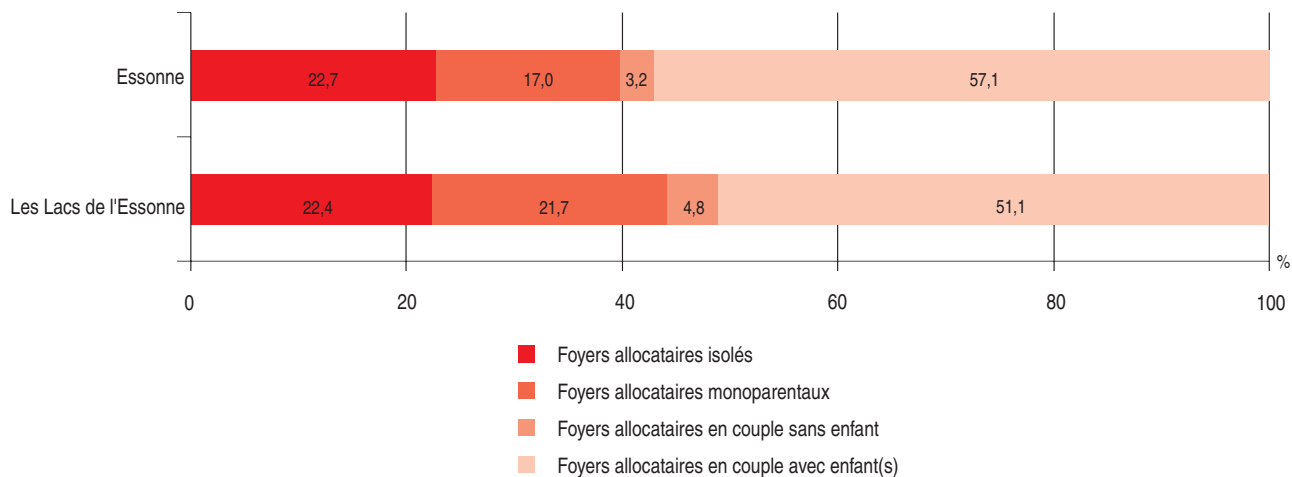
Il existe 5 autres minima sociaux gérés par d'autres organismes : l'allocation de solidarité spécifique (ASS), l'allocation d'insertion (AI), l'allocation supplémentaire vieillesse (ASV), l'allocation supplémentaire invalidité (ASVI), l'allocation équivalent retraite (AER).

► Conditions de vie

Les foyers allocataires de la CA sont plus souvent qu'en Essonne des foyers précaires : 33 % sont à bas revenus, contre 21 % en Essonne et 22 % perçoivent un minimum social contre 15 %. Les familles monoparentales représentent 22 % des foyers allocataires de la CA et 17 %

de ceux du département ►4. Près de 4 % des foyers allocataires touchent l'allocation parent isolé (API), contre 1,7 % en Essonne.

►4 - Répartition des foyers allocataires selon la structure familiale



Source : Caisses d'allocations familiales au 31 décembre 2005

Présentation

Démographie

Conditions de vie

➔ Marché du travail

Développement économique

Fiscalité locale

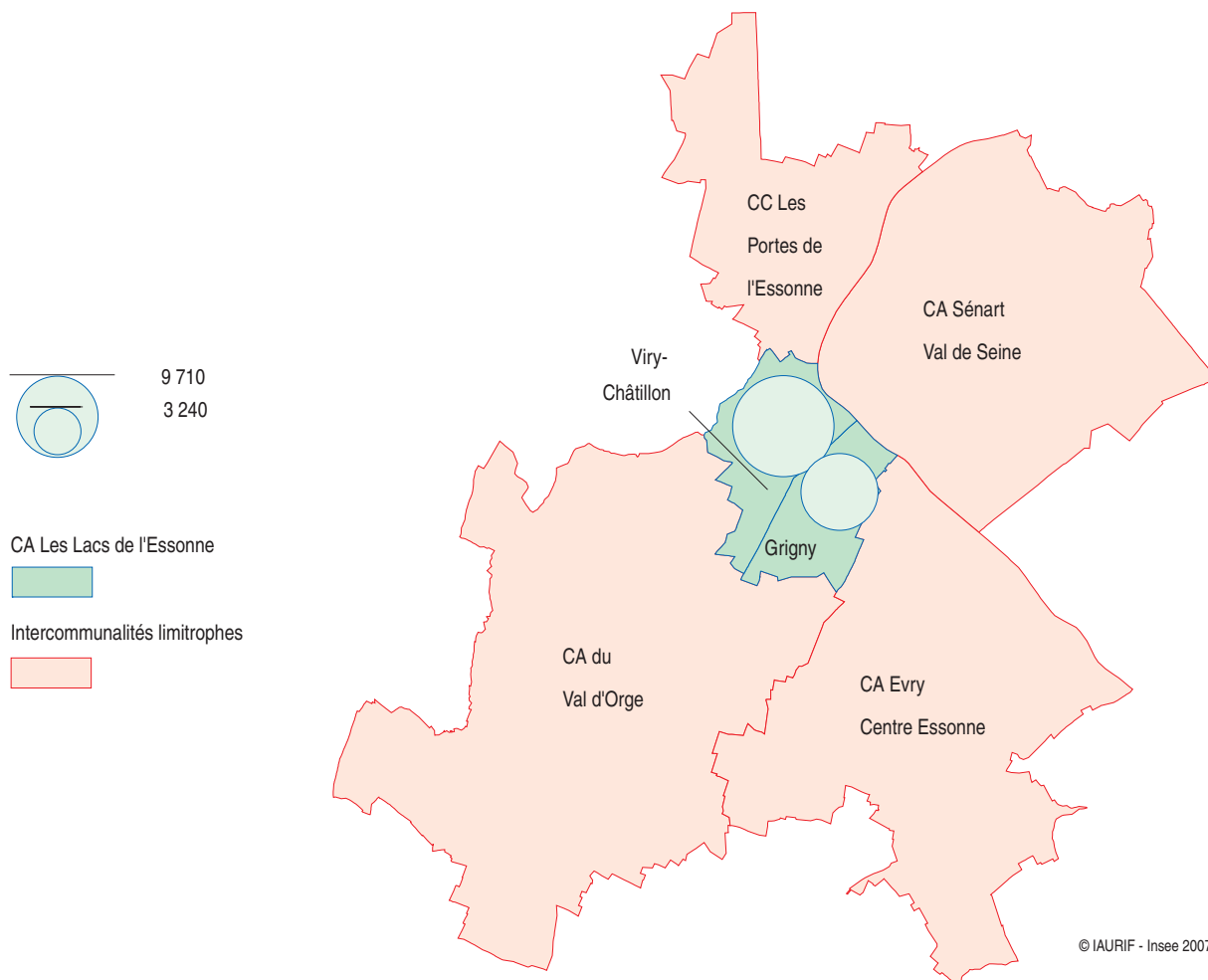
L'EMPLOI SUR LE TERRITOIRE

Fin 2004, 15 300 emplois salariés sont comptabilisés sur la communauté d'agglomération Les Lacs de l'Essonne (agriculture comprise). Près des deux tiers se situent sur Viry-Châtillon ➔1.

La fonction publique constitue 18 % de l'emploi. Les services aux entreprises fournissent 21 % de l'emploi salarié. Sur Viry-Châtillon, près d'un quart de l'emploi relève des services aux entreprises, favorisés par l'implantation de France-Télécom. L'emploi de la communauté d'agglomération se distingue aussi par une importante présence d'emplois liés à la construction

(18 %), du fait de grands établissements à Viry-Châtillon (Travaux électriques publics industriels, Urbaine de travaux, Sefi...) ➔2.

➔1 - Répartition de l'emploi salarié sur la CA Les Lacs de l'Essonne



© IAURIF - Insee 2007 / © Géofla

Source : Insee, CLAP 2004

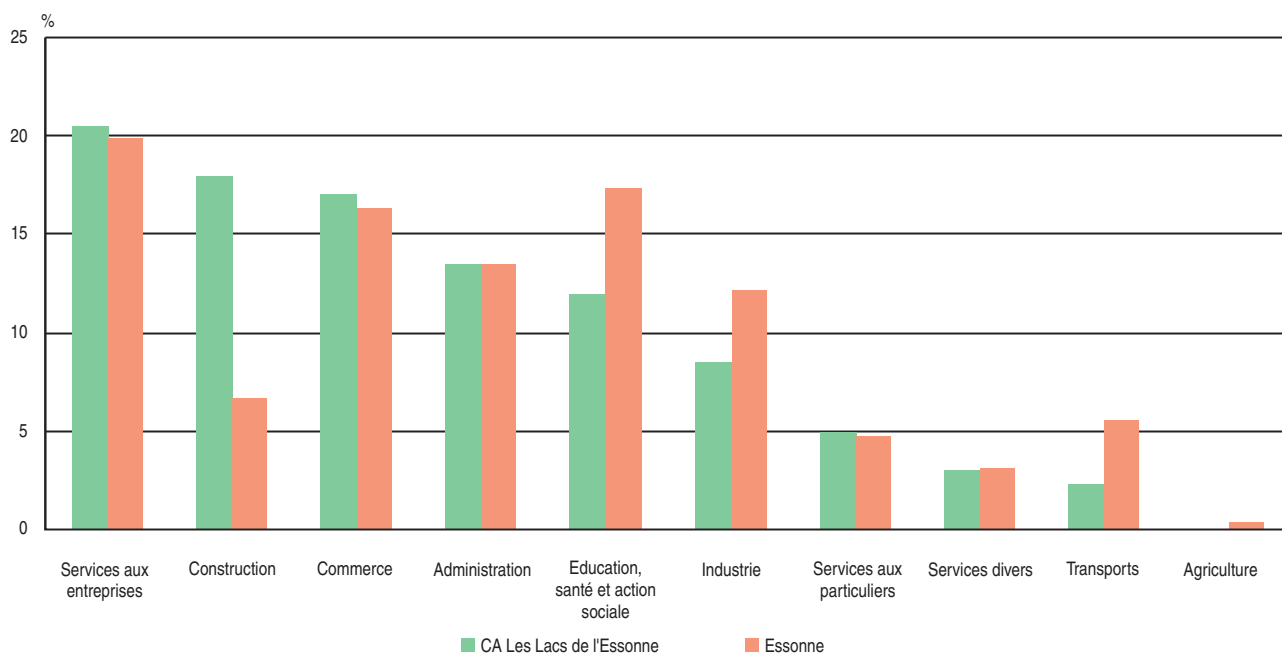
➔ **Marché du travail**

DEMANDES ET OFFRES D'EMPLOI

Fin 2005, 3 400 demandeurs d'emploi sont inscrits à l'ANPE. La communauté d'agglomération Les Lacs de l'Essonne représente 7,4 % des demandeurs d'emploi de l'Essonne, pour un poids démographique plus faible (4,8 %) ➔3. En cinq ans, le nombre de demandeurs

d'emploi a augmenté moins fortement sur la zone qu'en Essonne (+ 3,2 % contre + 4,7 % par an). En 2005, le nombre de demandeurs diminue même légèrement, comme dans le département.

➔2 - Répartition de l'emploi salarié sur la CA Les Lacs de l'Essonne et en Essonne au 31 décembre 2004



Lecture : sur la CA Les Lacs de l'Essonne, 18 % des emplois salariés dépendent de la construction.

Source : Insee, CLAP 2004

➔3 - Part des DEFM de la zone dans le département de l'Essonne

	CA Les Lacs de l'Essonne	Essonne	% CA Les Lacs de l'Essonne/Essonne
Total DEFM dont :	3 436	46 145	7,4
Moins de 25 ans	576	7 643	7,5
De 25 à 49 ans	2 476	31 914	7,8
50 ans ou plus	384	6 588	5,8
DEFM de plus d'un an	911	13 249	6,9

Source : ANPE au 31 décembre 2005

➔ Marché du travail

Grigny rassemble 56 % des demandeurs d'emploi au sein de la communauté d'agglomération. Les hommes représentent la majorité des demandeurs (52 %) dans la zone comme en Essonne.

Les demandeurs d'emploi de longue durée sont un peu moins représentés dans l'intercommunalité que dans le département (26,5 % contre 28,7 %) ➔4.

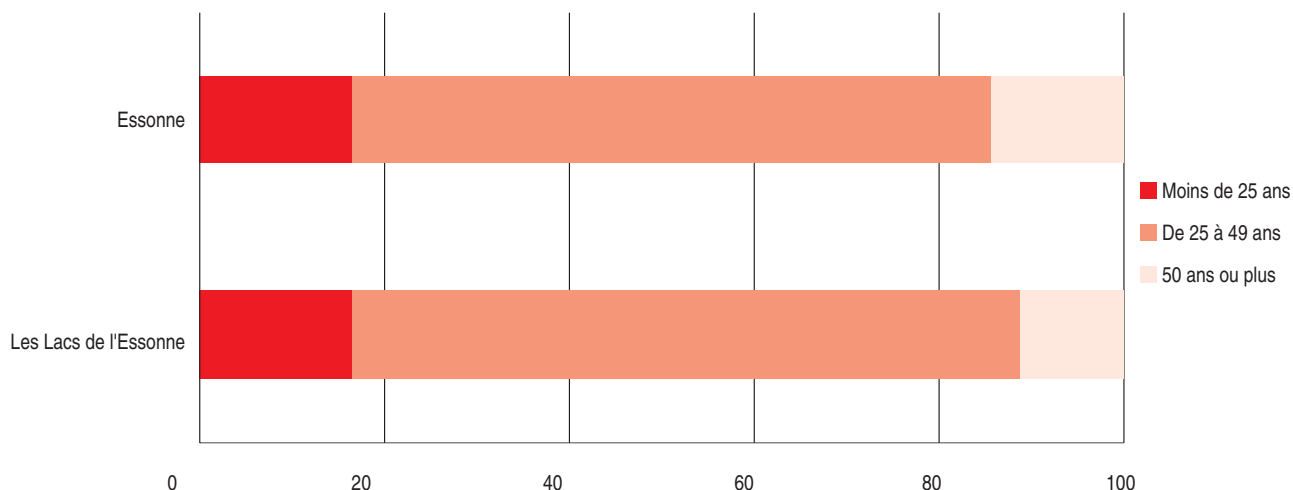
Les demandeurs d'emploi âgés de 25 à 49 ans représentent 72 % des demandeurs, au lieu de 69 % dans le département. A l'inverse, les personnes de 50 ans ou plus sont en plus faible proportion dans l'intercommunalité qu'en Essonne (11 % contre 14 %) ➔5.

➔4 - Structure par sexe et durée de chômage des DEFM de la zone et du département

	CA Les Lacs de l'Essonne		Essonne	
	Effectifs	%	Effectifs	%
Total DEFM dont :	3 436		46 145	
Hommes	1 778	51,7	24 408	52,9
Femmes	1 658	48,3	21 737	47,1
DEFM de plus d'un an	911	26,5	13 249	28,7

Source : ANPE au 31 décembre 2005

➔5 - Structure par âge des DEFM au sein de la zone et en Essonne fin 2005 (en %)



Source : ANPE au 31 décembre 2005

Marché du travail

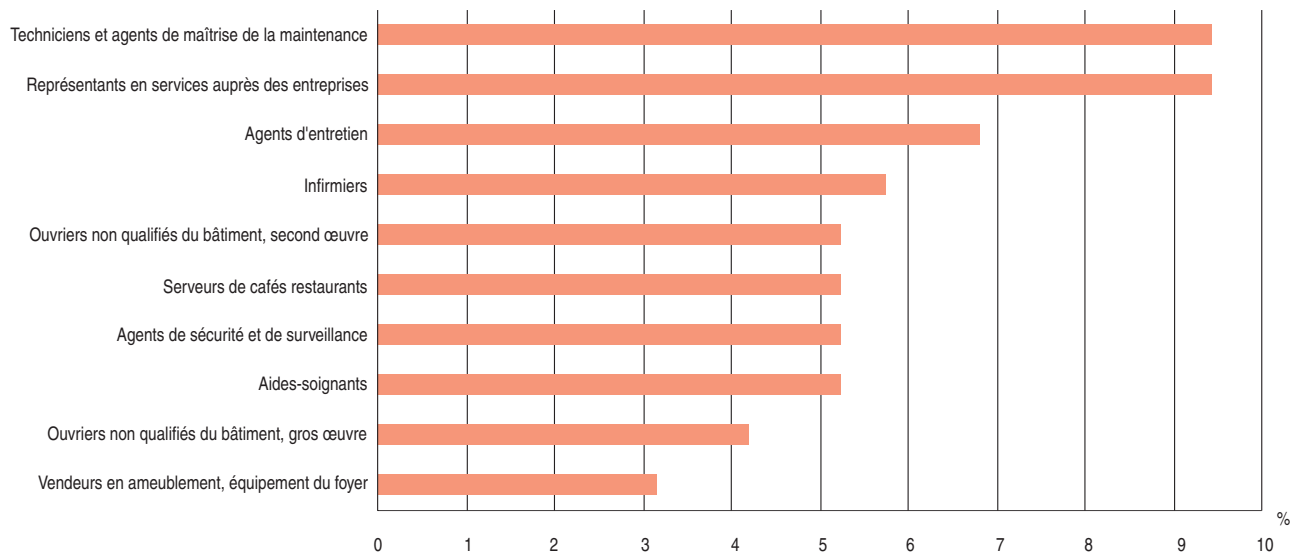
La demande d'emploi s'oriente surtout vers les postes d'employés, mais dans des proportions moins élevées qu'en Essonne (59 % contre 64 %). La demande pour les postes d'ouvriers s'avère plus élevée sur la zone qu'en Essonne (16,3 % contre 12,7 %). C'est l'inverse pour les postes d'ingénieurs et cadres (Intercommunalité : 7 % des demandes ; Essonne : 13 %).

postes d'ingénieurs et cadres (Intercommunalité : 7 % des demandes ; Essonne : 13 %).

Fin 2005, seulement 191 offres d'emploi sont enregistrées sur l'intercommunalité. Ces offres concernent plutôt les métiers du commerce et de la vente, à travers les représentants en services auprès des entreprises et les vendeurs en ameublement (12,5 % des offres). L'offre s'oriente aussi vers les postes de la santé (11 %) ➤6.

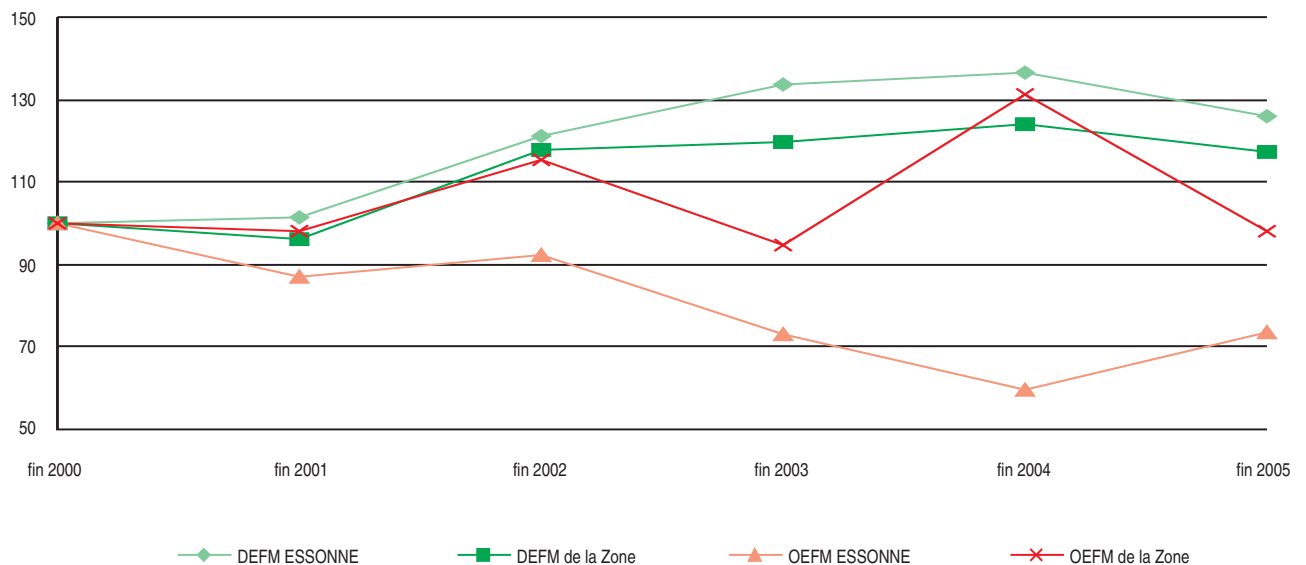
Entre fin 2002 et fin 2004, l'offre d'emploi a augmenté légèrement dans l'intercommunalité, suivant ainsi une tendance opposée à celle observée en Essonne. La communauté d'agglomération Les Lacs de l'Essonne connaît finalement, en cinq ans, une baisse annuelle très faible de l'offre d'emploi (- 0,4 % par an contre -6 % en Essonne) ➤7.

➤6 - Les dix premières offres d'emploi par famille professionnelle dans la CA Les Lacs de l'Essonne



Sources : Insee - Dares au 31 décembre 2005

➤7 - Demandes et offres d'emploi en fin de mois dans la CA Les Lacs de l'Essonne et en Essonne (Données trimestrielles : base 100 fin 2000)



Sources : Insee - Dares

➔ Marché du travail**Source**

L'outil **CLAP** (Connaissance locale de l'appareil productif) mesure l'emploi salarié des secteurs privés et publics (hors militaires).

CLAP comprend l'ensemble des établissements employeurs ou non-employeurs, dès lors qu'ils ont eu au moins un jour d'activité dans l'année d'exercice.

Sont exclus du champ :

- les ménages employeurs domestiques ;
- une partie des emplois du secteur agricole ;
- les militaires pour des raisons de secret défense ;
- les non-salariés.

Définitions**Les Familles professionnelles**

Les besoins d'analyse de l'emploi et du chômage par métier ont conduit à la création d'une nomenclature spécifique des métiers fondée sur la famille professionnelle ou FAP. Cette nomenclature comporte trois niveaux d'agrégation : 224 postes (niveau le plus détaillé), agrégés en 84 FAP, elles-mêmes regroupées en 22 domaines professionnels, comme la construction, la mécanique ou l'informatique. Cette nomenclature est élaborée par le ministère de l'Emploi, de la cohésion sociale et du logement.

Les DEFM

Demandeurs d'Emploi en Fin de Mois, c'est-à-dire toutes les personnes inscrites à l'ANPE le dernier jour du mois ou du trimestre considéré.

- catégorie 1 : personnes à la recherche d'un emploi à durée indéterminée et à temps plein, ayant au plus exercé 78 heures d'activités réduites ou occasionnelles dans le mois précédent leur inscription ou leur renouvellement d'inscription à l'ANPE.
- catégorie 6 : personnes à la recherche d'un emploi à durée indéterminée et à temps plein, ayant exercé une activité réduite ou occasionnelle d'au moins 78 heures dans le mois précédent.

Les OEFM

Offres d'emploi en fin de mois : il s'agit des offres d'emploi enregistrées à la fin du mois ou du trimestre (stock d'offres).

Présentation

Démographie

Conditions de vie

Marché du travail

➔ **Développement économique**

Fiscalité locale

LES ETABLISSEMENTS

Au 1^{er} janvier 2006, près de 1 900 établissements sont implantés sur le territoire de la communauté d'agglomération (CA) Les Lacs de l'Essonne, soit 4 % des unités de l'Essonne. Un peu plus de la moitié de ces unités sont situées sur Viry-Châtillon.

Près d'un tiers de ces établissements exercent leur activité dans le commerce. Plus de 95 % des établissements emploient moins de 20 salariés. Dans l'intercommunalité, 17 établissements franchissent le seuil des 100 salariés dont 6 dans la construction ➔1.

➔1 - Stock d'établissements dans la communauté d'agglomération Les Lacs de l'Essonne

	0 à 19 salariés	20 à 99 salariés	100 à 499 salariés	Plus de 500 salariés	Ensemble des établissements
Industrie	100	7	3		110
Construction	228	19	6		253
Commerce	524	16	4		544
Transport	131	4			135
Services aux entreprises	352	13	1	2	368
Services aux particuliers	192	9			201
Autres services*	242	3	1		246
Ensemble	1 769	71	15	2	1 857
<i>Total Essonne</i>	<i>44 325</i>	<i>1 646</i>	<i>315</i>	<i>37</i>	<i>46 323</i>

Champ : Industrie, construction, commerce et services (ICS).
*activités immobilières, éducation, santé et action sociale.

Source : Insee, REE au 1^{er} janvier 2006

Sources

Le dispositif CLAP (Connaissance locale de l'appareil productif) mesure l'emploi salarié des secteurs privés et publics (hors-militaires). Il comprend l'ensemble des établissements employeurs ou non-employeurs, dès lors qu'ils ont eu au moins un jour d'activité dans l'année d'exercice.

Sont exclus du champ :

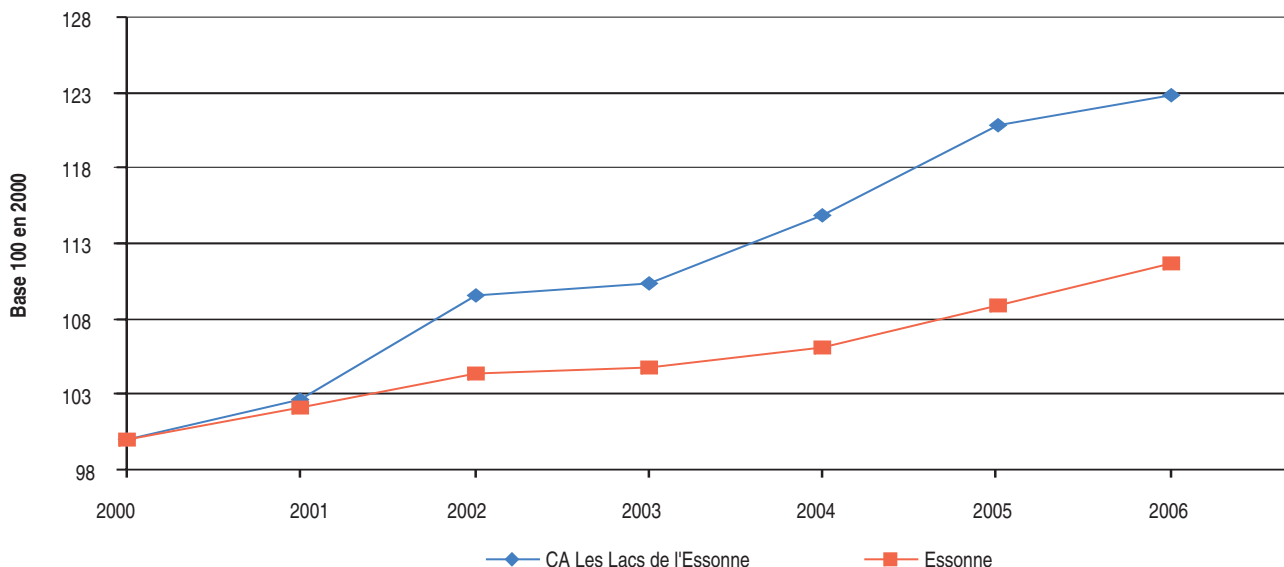
- les ménages employeurs domestiques ;
- une partie des emplois du secteur agricole ;
- les militaires pour des raisons de secret défense ;
- les non-salariés.

Le REE (Répertoire des entreprises et des établissements) dénombre les entreprises et établissements exerçant une activité économique réelle dans les secteurs marchands de l'industrie, de la construction, du commerce et des services (champ ICS).

➔ Développement économique

Par rapport à l'an 2000, 345 établissements de plus sont présents sur l'intercommunalité, en raison de créations et entrées plus importantes que les cessations et sorties. Entre 2000 et 2006, le nombre d'établissements augmente de 22 %, soit la deuxième plus forte progression parmi les intercommunalités de l'Essonne ➔2.

➔2 - Evolution du stock d'établissements dans la communauté d'agglomération Les Lacs de l'Essonne et en Essonne

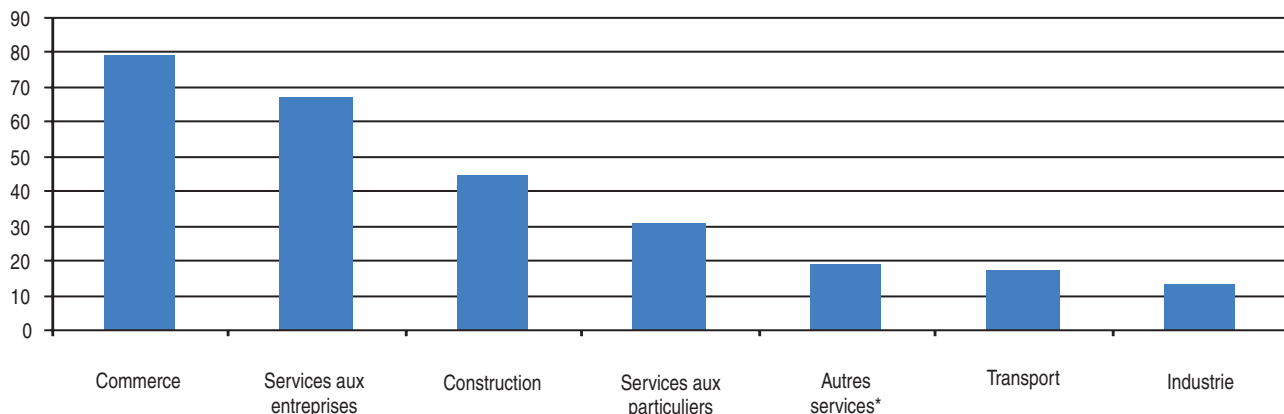


Source : Insee, REE 2000 à 2006, au 1^{er} janvier de chaque année

LES CREATIONS D'ETABLISSEMENTS EN 2006

En 2006, 271 établissements ont été créés. Ces créations se répartissent entre Grigny et Viry-Châtillon. Comme en Essonne, plus d'une création sur deux s'effectue dans le commerce et les services aux entreprises ➔3.

➔3 - Nombre de créations d'établissements dans la communauté d'agglomération Les Lacs de l'Essonne en 2006



Champ : ensemble des créations (pures, réactivations et reprises).
*activités immobilières, éducation, santé et action sociale.

Source : Insee, REE au 1^{er} janvier 2006

➔ Développement économique

Les créations ex-nihilo représentent 83 % des créations. La part des nouveaux établissements créés par rapport au stock est plus élevée dans l'intercommunalité qu'en Essonne (12,1 % contre 10,5 %). La construction et les services aux entreprises sont particulièrement dynamiques : les taux de création ex-nihilo y atteignent respectivement 17,4 % et 16,6 % ➔4.

➔4 - Taux de création ex-nihilo (en %) dans la communauté d'agglomération Les Lacs de l'Essonne et en Essonne

	CA Les Lacs de l'Essonne	Essonne
Industrie	4,5	5,7
Construction	17,4	14,3
Commerce	11,8	10,9
Transport	12,6	8,3
Services aux entreprises	16,6	13,2
Services aux particuliers	7,5	8,7
Autres services*	7,3	7,4
Ensemble	12,1	10,5

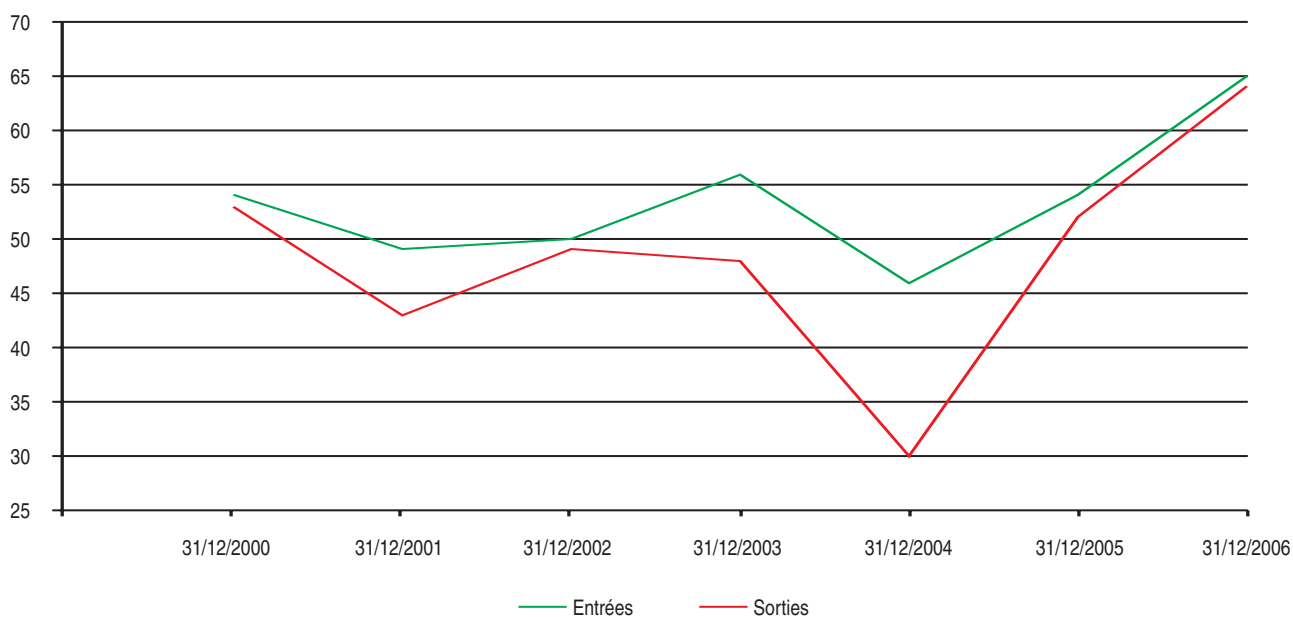
*activités immobilières, éducation, santé et action sociale.

Source : Insee, REE 2006

LES TRANSFERTS D'ETABLISSEMENTS

Entre 2000 et 2006, le nombre d'entrées d'établissements est supérieur au nombre de sorties, quelle que soit l'année. Toutefois, de plus en plus d'établissements quittent la zone depuis 2004. En 2006, les entrées d'établissements restent tout juste supérieures aux sorties (65 contre 64 unités) ; 29 établissements ont déménagé au sein des communes de la CA ➔5.

➔5 - Nombre de transferts d'établissements sur la CA Les Lacs de l'Essonne

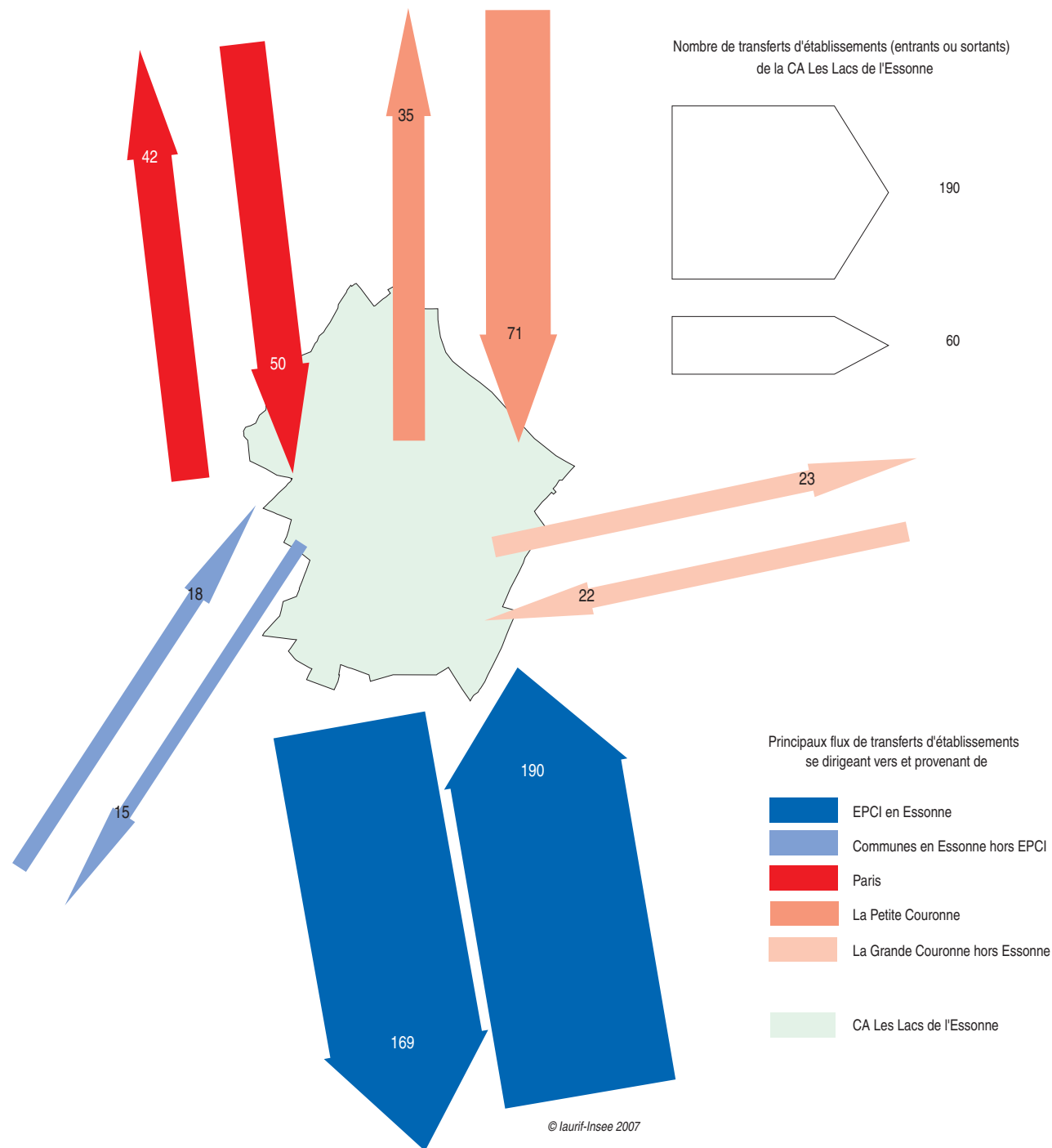


Source : Insee, REE 2000 à 2006

➔ Développement économique

Depuis 2000, 339 établissements ont quitté l'intercommunalité pour s'installer sur d'autres territoires. Plus de la moitié reste en Essonne. Plus d'un établissement sur quatre se dirige vers les communautés d'agglomération Evry Centre Essonne et du Val d'Orge. Ils s'établissent aussi sur Paris (12 % des sorties).

➤6 - Les transferts d'établissements entre la CA Les Lacs de l'Essonne et l'Ile-de-France pour la période 2000-2006



Source : Insee, REE 2000 à 2006

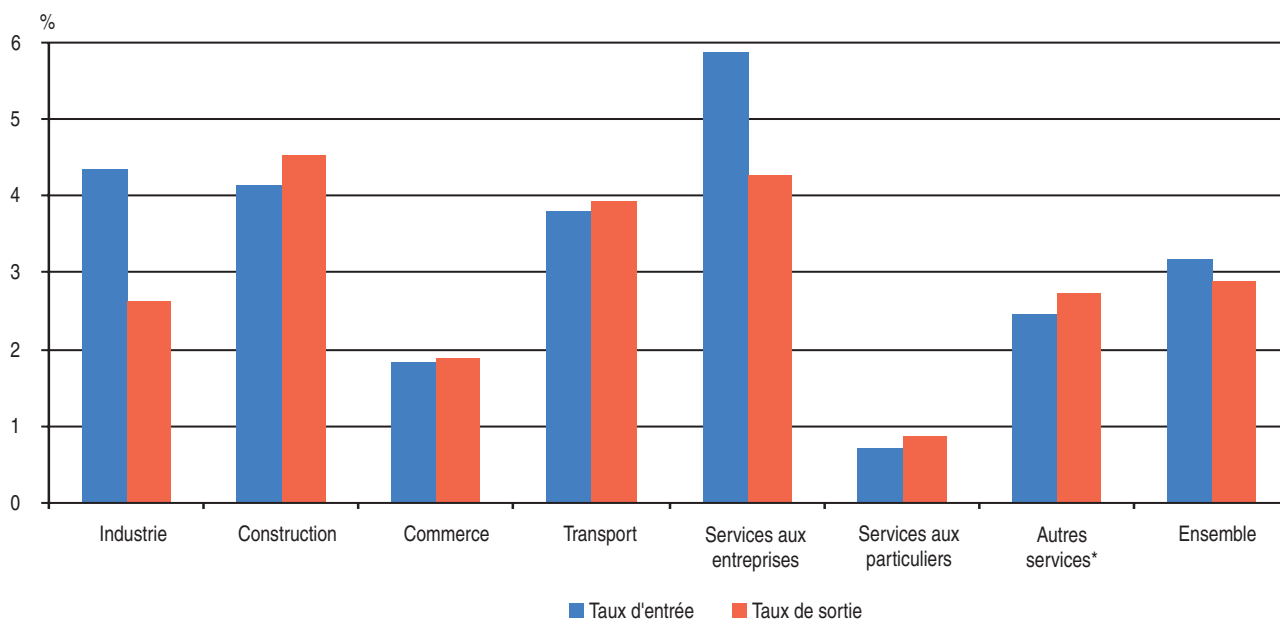
➔ Développement économique

Pendant la même période, 374 établissements se sont installés dans cette intercommunalité. Plus de la moitié proviennent des autres communes de l'Essonne. Plus d'un quart des établissements transférés sur le territoire de

l'intercommunalité étaient installés auparavant dans les communautés d'agglomération Evry Centre Essonne et du Val d'Orge. Ces établissements arrivent aussi de Paris (13 % des entrées), des Hauts-de-Seine (7 %) et du Val-de-Marne (7 %) ➤6.

De 2000 à 2006, le taux d'entrée (3,2 %) dépasse le taux de sortie (2,9 %). Cela résulte d'un nombre plus important d'entrées que de sorties dans l'industrie et les services aux entreprises ➤7.

➤7 - Taux d'entrée et de sortie des établissements sur la CA Les Lacs de l'Essonne



*activités immobilières, éducation, santé et action sociale.

Source : Insee, REE 2000 à 2006

LES GRANDS ETABLISSEMENTS

Les deux plus grands employeurs de la communauté d'agglomération sont la Commune de Viry-Châtillon et France-Télécom, avec 1 000 salariés chacun. Dans l'intercommunalité, huit des dix plus grands établissements sont situés sur Viry-Châtillon. Quatre des dix plus grands établissements sont spécialisés dans l'administration publique ➤8.

➤8 - Les dix plus grands établissements de la CA Les Lacs de l'Essonne

Commune	Raison sociale	Activité	Effectifs au 31/12/2004
Viry-Châtillon	Commune de Viry-Châtillon	Administration publique	1 000
Viry-Châtillon	France-Télécom	Postes et télécommunications	1 000
Grigny	Commune de Grigny	Administration publique	800
Viry-Châtillon	Europe Services propreté	Services opérationnels	600
Viry-Châtillon	Travaux électriques publics industriels	Construction	500
Viry-Châtillon	Urbaine de travaux	Construction	400
Viry-Châtillon	Sefi-intrafor	Construction	300
Viry-Châtillon	Virydis	Commerce de détail, réparations	300
Grigny	Coca-cola entreprise	Industries agricoles et alimentaires	300
Viry-Châtillon	Renault sport	Industrie automobile	300

Source : Insee, CLAP au 31 décembre 2004

 **Développement économique****Définitions**

Les **créations ex-nihilo** désignent les créations de nouveaux établissements hors réactivations et reprises.

Taux de création d'établissements ex-nihilo : rapport du nombre des créations d'établissements ex-nihilo d'une année au stock d'établissements au 1^{er} janvier de cette même année.

Les **entrées** correspondent au nombre d'établissements en provenance d'un autre territoire et qui s'installent dans l'intercommunalité au cours de la période 2000-2006.

Les **sorties** correspondent au nombre d'établissements qui déménagent de l'intercommunalité au profit d'un autre territoire au cours de la période 2000-2006.

Les **transferts internes**, désignant les établissements déménageant à l'intérieur de l'intercommunalité, ne sont pas pris en compte dans les entrées et les sorties.

Le **taux d'entrée** désigne le rapport entre le cumul des entrées d'établissements (transferts) au cours de la période 2000-2006 et le cumul des stocks d'établissements présents au 1^{er} janvier de ces mêmes années.

Le **taux de sortie** désigne le rapport entre le cumul des sorties d'établissements (transferts) au cours de la période 2000-2006 et le cumul des stocks d'établissements présents au 1^{er} janvier de ces mêmes années.

Présentation

Démographie

Conditions de vie

Marché du travail

Développement économique

➔ **Fiscalité locale**

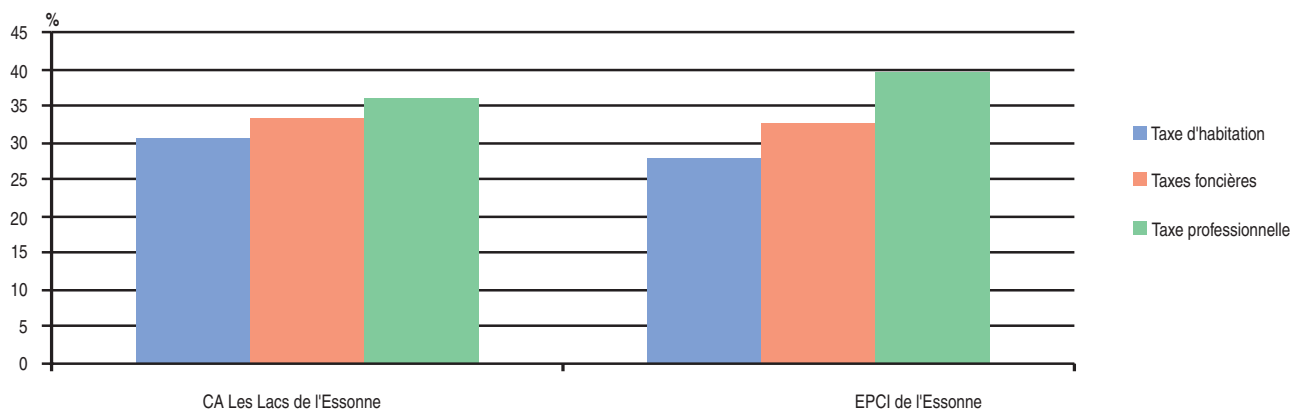
Le produit de la fiscalité directe locale sur le territoire de la communauté d'agglomération (CA) Les Lacs de l'Essonne représente 854 € par habitant, soit 200 € de moins que dans l'ensemble des intercommunalités de l'Essonne ➤1. Le classement des taxes par ordre décroissant d'importance est le même que dans le reste du département (taxe professionnelle, taxes foncières puis taxe d'habitation) ➤2. Cependant, les écarts y sont bien moins importants. La part de la taxe professionnelle ne dépasse pas 36 % du produit des taxes dans la CA et celle de la taxe d'habitation atteint 31 %, contre respectivement 40 % et 28 % pour l'ensemble des EPCI en Essonne.

➤1 - Produit des taxes prélevées sur la CA Les Lacs de l'Essonne et l'ensemble des intercommunalités essonniennes (€/hab.)

	CA Les Lacs de l'Essonne	EPCI de l'Essonne
Taxe d'habitation	261	295
Taxe foncière (bâti)	283	337
Taxe foncière (non bâti)	2	6
Taxe professionnelle	308	418
Ensemble	854	1 056

Source : Insee, DGI - recensement des éléments d'imposition, 2005

➤2 - Répartition du produit des taxes prélevées sur la CA Les Lacs de l'Essonne et l'ensemble des intercommunalités essonniennes



Source : Insee, DGI - recensement des éléments d'imposition, 2005

➔ **Fiscalité locale**

Les taxes directes locales prélevées sur le territoire de la communauté d'agglomération Les Lacs de l'Essonne alimentent les différents budgets des collectivités (communes de la CA, CA, département et région). La part des communes est identique à celle observée, en

moyenne, dans les intercommunalités essonniennes (46 %) ➔3. En revanche, le territoire se distingue par l'importance de la redistribution du produit des taxes vers l'EPCI (26 % contre 21 % en moyenne dans les intercommunalités de l'Essonne) et surtout la faible part du département. Celui-ci ne reçoit que 25 % du produit des taxes directes locales prélevées sur le territoire de la CA qui se place donc au dernier rang des EPCI essonniens.

➔3 - Redistribution par collectivité du produit de l'ensemble des taxes

	Euro/habitant	%
Communes de la CA [A]	397	46,5
CA Les Lacs de l'Essonne [B]	218	25,5
Département	213	24,9
Région	26	3,0
Ensemble	854	100,0

Source : Insee, DGI - recensement des éléments d'imposition, 2005

Le produit des quatre taxes de fiscalité directe locale (taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti, taxe sur le foncier non bâti et taxe professionnelle) représente plus du quart des ressources des communes. Ces taxes sont perçues au niveau communal. Cependant, elles alimentent également le budget des intercommunalités, notamment la taxe professionnelle. Le budget du département, de la région ou encore de quelques organismes publics à vocation locale particulière sont aussi concernés. Ces données sont extraites du fichier du recensement des éléments d'imposition 2005 de la Direction générale des Impôts (DGI).

En conséquence, le degré d'intégration est supérieur à celui observé dans l'ensemble des intercommunalités essonniennes (35 % contre 32 %) ➔4. La volonté de mettre en commun les ressources fiscales pour développer des projets sur le territoire se retrouve dans ce degré d'intégration de niveau élevé.

La richesse fiscale théorique est moins forte que dans le reste du département (665 € par habitant contre 804 € par habitant dans l'ensemble des EPCI), mais la pression fiscale y est plus importante (coefficient de mobilisation de 0,93) ➔4.

➔4 - Indicateurs synthétiques

	CA Les Lacs de L'Essonne	EPCI de l'Essonne
Degré d'intégration intercommunale (%) $[B/(A+B)]$	35,4	31,7
Richesse fiscale théorique par habitant (en euros) [C]	665	804
Coefficient de mobilisation de la richesse fiscale modulée $[(A+B)/C]$	0,93	0,89

Source : Insee, DGI - recensement des éléments d'imposition, 2005

 **Fiscalité locale**

Le degré d'intégration intercommunale est le rapport entre les produits votés par la structure intercommunale et la somme des produits votés par les communes et l'intercommunalité. Il marque la volonté plus ou moins grande de mettre en commun les ressources fiscales pour financer et gérer les services à la population et pour financer des projets d'investissements.

La richesse fiscale théorique correspond au montant des ressources que les communes pourraient prélever par le biais de la fiscalité locale directe si, pour chaque taxe, elles appliquaient à leurs bases les mêmes taux d'imposition que ceux appliqués en moyenne sur le territoire national. La richesse fiscale théorique est donc un indicateur synthétique qui permet de comparer des communes en faisant abstraction de leur politique fiscale. Cet indicateur peut être décomposé pour mesurer la richesse fiscale théorique procurée par chacune des quatre taxes de fiscalité locale directe.

Le coefficient de mobilisation de la richesse fiscale est la somme des produits de fiscalité locale directe effectivement votés par les communes et leurs groupements éventuels rapportée à la richesse fiscale théoriquement mobilisable. Il s'agit d'un indicateur synthétique mesurant la pression fiscale : un ratio supérieur à 1 indique une pression fiscale plus élevée dans la commune ou l'intercommunalité que sur l'ensemble du territoire national.

Les indicateurs utilisés ici ont une portée essentiellement socioéconomique. Ils s'inspirent des concepts législatifs, mais ne doivent pas être confondus avec les notions réglementaires (coefficient d'intégration fiscale, potentiel fiscal, coefficient de mobilisation du potentiel fiscal). Les fichiers de la Direction générale des impôts (DGI) ne permettent pas de calculer très précisément ces critères légaux utilisés notamment pour l'attribution de la dotation globale de fonctionnement. En particulier, certains mécanismes de transfert de produits fiscaux, de compensation versée par l'Etat ou d'écrêtement des bases de la taxe professionnelle ne sont pas pris en compte dans le calcul de la richesse fiscale théorique. En revanche, ils sont intégrés dans le calcul du potentiel fiscal établi par la Direction générale des collectivités locales (DGCL).